

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2022

<u>Convocation</u> :	L'an deux mil vingt-deux et le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire.
01/03/2022	
<u>Affichage</u> :	Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M DESCHAMPS Patrick, Mme RAUX Eliane, Mme SAURA Chantal, M. Florian BILLET, M ROSZAK Jean-François, M PERRODIN Clément, M. BRIET Christophe, Mme Nathalie ZWAENEPOEL, M Vincent GERMAIN
01/03/2022	
<u>Nombre de membres</u> :	Etait excusée : Mme Joelle TILLET
En exercice : 11	Secrétaire de séance : Mme RAUX Eliane
Présents ou représentés: 10	

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021.

Après relecture, le Conseil Municipal approuve également le compte-rendu de la réunion de travail du 16 novembre 2021. Il s'agit là d'un document structurel des orientations politiques de la Municipalité puisqu'il synthétise les objectifs de réalisations à différentes échéances, pour le village. Ce document fera l'objet d'une communication en direction des habitants.

Avenir du restaurant :

En vue du départ des actuels locataires-gérants du restaurant, suite à la volonté du Conseil Municipal de rompre le bail de location, Coralie Desfachellles, Jean-François Roszak et Florian Billet sont candidats à la reprise de l'activité. Ils proposent une formule innovante, en lien avec les objectifs politiques fixés lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 16 novembre 2021.

Le projet proposé comprends en outre : de la restauration, un bar avec soirées, petits-déjeuners, cafés et pain le matin, salon de thé et pâtisseries, épicerie de dépannage et de produits locaux, relais colis, relais poste, retrait d'argent, chambre d'hôtes, et autres services à définir.

Les candidats proposent une formule en SCIC, c'est à dire sous forme coopérative, au sein de laquelle la Municipalité comme tout usager ou habitant du village pourra détenir un siège ; une manière pour le village de garder la main et même peser dans la gestion de la structure.

Le Conseil Municipal, après présentation et discussion, approuve le projet proposé et donne une suite favorable à la candidature des 3 postulants. Un complément d'informations sera fait lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Préambule : SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2021

1- BUDGET PRINCIPAL

BUDGET TOTAL voté : 318 535,1 €	
FONCTIONNEMENT (TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES)	INVESTISSEMENT (TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES)
219 004,95 € voté	99 530,15 € voté
120 375,68 € réalisé en dépenses (55%)	46 232,42 € réalisé en dépenses (46,5%)
168 301,06 € réalisé en recettes (76,8%)	17 559,15 € réalisé en recettes (17,6%)

2- BUDGET RESTAURANT

BUDGET TOTAL voté : 45 061,11 €	
FONCTIONNEMENT (TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES)	INVESTISSEMENT (TOTAL DÉPENSES = TOTAL RECETTES)
16 904,05 € voté	28 157,06 € voté
48,46 € réalisé en dépenses (0,3%)	190 € réalisé en dépenses (0,7%)
14 013,25 € réalisé en recettes (82,9%)	190 € réalisé en recettes (0,7%)

Vote des Comptes de Gestion des budgets PRINCIPAL et RESTAURANT 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion des budgets PRINCIPAL et RESTAURANT 2021.

Vote des Comptes administratifs des budgets PRINCIPAL et RESTAURANT 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs des budgets PRINCIPAL et RESTAURANT 2021.

Restes à réaliser 2021

BUDGET ANNEXE RESTAURANT

DEPENSES			
OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT	IMPUTATION
Achat d'un lave-vaisselle pour remplacement équipement du restaurant	TECHNI CUISINE PRO	1909.05 € HT	2188

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT EUGENE

DEPENSES			
OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT	IMPUTATION
Achat de matériel numérique	PBI UNFINITY	3880.52 € TTC	2183
RECETTES			
OBJET	PARTENAIRE	MONTANT	IMPUTATION
PLAN JEUNES 2021	DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	2500 € TTC	1323
TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1500 € TTC	1322

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les restes à réaliser des budgets PRINCIPAL et RESTAURANT 2021.

Affectation du résultat

Reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, le 28 mars prochain (avec le vote du budget 2022)

Subventions aux associations 2022 *Reporté au prochain Conseil Municipal, le 28 mars*

Amortissement des travaux des berges de l'Arroux, SIE de Charbonnat

Pour mémoire, les communes membres du SIE de Charbonnat participent au financement des travaux des berges de l'Arroux, à raison de 2 versements : 1 en 2021 et un second sur 2022.

Pour Saint-Eugène, chaque versement s'élève à 1 110 €, soit 2 220 € versés en tout.

Les communes doivent délibérer pour fixer la durée d'amortissement de ces travaux.

Pour information, les communes de Charbonnat, Thil et La Boulaye ont décidé d'amortir leurs travaux sur 5 ans. La Tagnière a fixé cette durée à 8 ans (mais leur montant versé était aussi plus important).

Le Conseil Municipal reste libre de fixer cette durée ; il lui est néanmoins proposé de partir sur une durée d'amortissement de 5 ans.

Pour mémoire les amortissements génèrent des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement calculées à partir de la durée fixée et du montant de l'investissement initial.

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des travaux des berges de l'Arroux à 5 ans.

Augmentation du volume horaire et annualisation du temps de travail de l'agent technique

1- AUGMENTATION DU VOLUME HORAIRE

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre dernier, favorable à l'augmentation du volume horaire de travail de Mme Pelletier, en compensation du non recrutement d'un cantonnier pour assurer les petits travaux et les missions espaces verts,

suite à la consultation de l'agent en question,

il est proposé de passer le volume horaire de Mme Pelletier de 12 heures hebdomadaires à 21 heures hebdomadaires, soit + 9 heures de travail par semaine. L'agent intercommunal cumulera ainsi 28 heures de travail hebdomadaires sur les mairies de Dettey et Saint-Eugène (7h Dettey, 21h Saint-Eugène) et pourra basculer du régime de cotisation retraite IRCANTEC au régime CNRACL, plus avantageux.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation du temps de travail de l'agent technique à raison de + 9h hebdomadaires.

2- ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'annualiser le temps de travail de l'agent afin de lui permettre d'avoir sur l'année :

- une période de faible activité, sur les mois de janvier – février – mars – avril et décembre
- une période de forte activité sur les mois de mai à novembre.

Cette différence se connaît déjà aujourd'hui dans le rythme de travail de l'agent. En moyenne, elle travaille environ 7h10 par semaine sur la période faible, et 13h15 sur la période de forte activité.

Il est proposé de répartir le volume horaire de Mme Pelletier sur chacune des périodes sur un des scénarios suivants :

- période faible = 8h / période forte = 30h
- 10h / 28h
- 7h / 31h etc.

NB. Les missions de l'agent vont évoluer en parallèle pour intégrer des éléments qui pourront se réaliser uniquement en saison (plantation, etc) mais aussi des petits travaux ou tâches administratives simples qui peuvent quant à elles être effectuées toute l'année.

Il est proposé de soumettre ces deux décisions (+9h et annualisation) au Comité technique du 10 mai prochain afin de rendre ces changements effectifs au 1^{er} juin 2022.

Le Conseil Municipal décide :

- de définir les 2 périodes distinctes de faible et forte activité comme proposé ci-dessus ;
- de répartir le volume horaire de Mme Pelletier à raison de 10h hebdomadaires en période de faible activité, c'est à dire de décembre à avril, et 28h hebdomadaires en période de forte activité, de mai à novembre ;
- de soumettre le tout au CT du 10 mai 2022 pour mise en place effective au 1^{er} juin 2022.

Gestion des chemins de randonnée *Reporté au CM du 28 mars 2022*

Projets budget 2022 *Reporté au CM du 28 mars 2022*

Questions diverses

Travaux de la Cure

Problèmes d'humidité, affaissement de plancher ;

Des artisans ont alerté la mairie sur un problème a priori d'ordre structurel sur la poutre qui soutien l'étage de la Cure. La mairie va commanditer un expert en bâtiment, en lien avec son assureur (cf dossier sinistre de 2020) pour établir un diagnostic des problèmes en présence et surtout des préconisations.

La mairie doit s'attendre à des travaux, au mieux sur un remplacement de poutre porteuse, dans un cas extrême, à revoir toute la structure de l'étage. NB une famille sera peut-être à reloger le temps des travaux si ceux-ci nécessitent qu'ils quittent le logement ou si leur sécurité était en péril.

Projet école

Quelques parents de Saint-Eugène et alentour seraient motivés pour travailler sur le projet d'école associative sur la commune. Il est proposé avant toute chose, avec l'accord du Conseil Municipal, de lancer un appel aux habitants et habitants alentour pour voir si d'autres personnes intéressées souhaiteraient venir former un collectif pour cette possible association.

Quant à la remise en service des locaux, elle s'annonce assez complexe au vu des normes de sécurité et PMR auxquels sont soumis les ERP. **Le Conseil Municipal évoque la possibilité de réduire la surface de la salle (par la création d'un local annexe, soit de rangement, soit un dortoir, etc) pour réduire sa capacité d'accueil et bénéficier de normes de sécurité moins exigeantes.**

Le Conseil Municipal valide par ailleurs le lancement d'un appel à bénévoles / parents intéressés pour prendre part au projet.

Guerre en Ukraine – solidarité internationale

La mairie reçoit de nombreuses sollicitations, que ce soit de l'état, d'autres institutions, ou d'associations pour envoyer des dons à la population, verser une donation financière via un fonds national d'aide et accueillir des familles Ukrainiennes. Le Conseil Municipal souhaite-t-il faire une action ? Si oui, laquelle ?

Souhaite-t-il par ailleurs communiquer en direction de la population et la solliciter sur les mêmes questions (dons, financement, accueil) ?

Le Conseil Municipal décide de relayer les informations relatives aux dons et accueil de familles ukrainiennes à la population.

Les aides possibles de la part de la commune seront étudiées lors de la préparation budgétaire 2022.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD